



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 22 septembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président du SYBERT.**

*La séance est ouverte à 18h06 et levée à 21h15*

#### Etaient présents :

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Marie-Thérèse ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme Lorine GAGLIOLO ; TERZO André ;

**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** DOUBEY Boris ; MORALES Roland

#### Etaient excusés :

**G.B.M :** Lorine GAGLIOLO ; Damien LEGAIN ; Jean-Hugues ROUX

**C.C.L.L :**

**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc BOUSSET

#### Procuration de vote :

**Mandants :** COULET Gérard ; GAUTHIER André

**Mandataires :** GARNIER Christophe ; MORALES Roland

**Objet : 1C. Détermination du nombre de Vice-Président(e)s et de la composition du Bureau**  
**2020/09\_03-17**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – TOUTES COMPÉTENCES

## **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT(E)S ET DE LA COMPOSITION DU BUREAU**

**Rapporteur** : Monsieur Cyril DEVESA, Président

L'article L. 5211-10 prévoit que « *le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres* ».

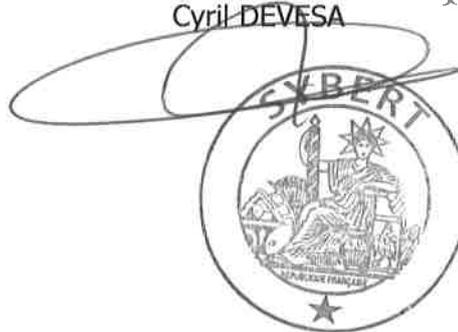
Cet article précise que « *le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci* ».

Le Comité Syndical est composé de 45 délégués titulaires. Le nombre de Vice-Présidents du SYBERT ne peut donc excéder neuf (9).

Il ressort au Comité Syndical de déterminer le nombre de Vice-Présidents et d'autres membres du Bureau.

**À l'unanimité, le Comité Syndical décide d'arrêter la composition du Bureau à 14 membres, soit huit Vice-Président(e)s, deux Conseillers Syndicaux Délégué(e)s et trois autres membres supplémentaires.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0